

ccas pratique...



■ médiation familiale

Médiation Familiale : un service pour aider les couples et familles en crise.

Depuis septembre 2012, le CCAS accueille une permanence d'information sur la Médiation Familiale.

1/ Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,

Avec un tiers qualifié et impartial : **le médiateur familial**. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

2/ Qui est concerné ?

- Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce,
- Vous êtes jeunes adultes en rupture de liens avec votre famille,
- Vous êtes grands parents et souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants,
- Vous devez régler une succession conflictuelle...

Ainsi, chaque 3ème mercredi du mois, cette permanence sera assurée par un professionnel qualifié qui respecte des principes déontologiques, il interviendra sur rendez-vous.

Vous pouvez prendre RDV à l'accueil du CCAS du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h ou au **05.61.35.48.17**.

Les permanences pour 2018 :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Mercredi 17 janvier | - Mercredi 11 juillet |
| - Mercredi 14 février | - Mercredi 19 septembre |
| - Mercredi 14 mars | - Mercredi 17 octobre |
| - Mercredi 11 avril | - Mercredi 14 novembre |
| - Mercredi 16 mai | - Mercredi 12 décembre |
| - Mercredi 13 juin | |

